



## ARRÊTÉ N° 87/2024

### Circulation Interdite sauf Riverains Rue Roland Garros Du 11 au 21 Juin 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS en date du 4 juin 2024 d'interdire la circulation rue Roland Garros pour une extension de réseau électrique basse tension.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'une extension de réseau électrique basse tension, la circulation sera interdite sauf riverains rue Roland Garros du 11 au 21 juin 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 10/06/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

